Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: Iventim Sàrl, Avenue du Théâtre 7, 1005 Lausanne

2. Date du prononcé de dissolution: 01.05.2014

3. Suspension de faillite: 30.10.2014

4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 15.12.2014

5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. Remarques: Par décision rendue le 1er mai 2014, le Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne a prononcé la dissolution de la société et sa liquidation selon les dispositions applicables à la faillite, conformément aux dispositions de l'article 721b CO.

But: exploitation d'une entreprise de construction, en particulier la fabrication et la pose de parquets, le commerce de produits et matériaux y relatifs ainsi que toutes opérations immobilières, hormis celles prohibées par la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne 021.316.65.12 1014 Lausanne Adm cant

01834419